



QUOTIDIEN, VILLE PROPRE

### **Opération contre les dépôts sauvages**

Depuis l'installation des points d'apport volontaire, les dépôts d'ordures au sol se sont multipliés dans le centre-ville. Jeudi 9 octobre, la Ville et l'Agglomération ont mené une opération conjointe pour identifier les auteurs et leur rappeler les nouvelles modalités.

Publié le 10 octobre 2025

### **Les modalités de collecte évoluent**

Depuis plusieurs mois, la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables évolue sur le territoire de l'agglomération, en lien avec la mise en œuvre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi). Ainsi, Saint-Brieuc Armor Agglomération déploie progressivement les Points d'Apports Collectifs (PAC) dans les zones où la collecte en bacs individuels n'est pas adaptée voire impossible : habitat collectif dense, remisage à domicile des bacs impossible (bacs à demeure sur le domaine public), rues étroites ou non accessibles, zones touristiques et hyper-centres de Saint-Brieuc et Quintin.

En hyper-centre de Saint-Brieuc, en complément du PAC installé depuis quelques années Place Du Guesclin, des PAC ont été installés rues Baratoux, Sainte-Barbe, Quinquaine, Saint-Benoît, Chrysostome, et Poulain Corbion. Cette installation a été précédée d'une communication aux riverains et de rencontres avec les commerçants pour leur expliquer le nouveau fonctionnement et les étapes de déploiement.

### **Face aux dépôts de sacs dans les rues, les collectivités agissent**

Cependant, depuis le retrait des bacs individuels et l'installation des PAC, il est constaté de nombreux sacs poubelles déposés à même le sol, au pied des PAC et dans les rues piétonnes. Si ces sacs ont été ramassés dans un premier temps, pour laisser les temps aux personnes d'intégrer les changements, certains dépôts ont perduré. Depuis le 23 septembre, ils ne sont donc plus ramassés et un adhésif mentionnant « dépôt interdit » y est collé à l'attention des propriétaires des sacs. Pour autant, les sacs sont restés.

Face à ce constat, les services de la Ville – Propreté urbaine et Police Municipale – et de l'Agglomération – Brigade environnement – se sont unis pour mener une action de sensibilisation jeudi 9 octobre au PAC de la rue Baratoux puis dans les rues piétonnes.

Les sacs au sol ont été ouverts pour identifier les auteurs des dépôts. Tous - propriétaires et locataires - recevront un courrier leur rappelant les nouvelles consignes de collecte.

### **Rappel des consignes**

Dans les zones - dont l'hyper-centre - où il n'y a pas de bacs à individuels, il convient de déposer ses ordures ménagères et déchets recyclables en Point d'Apport Volontaire.

#### **Pour les ordures ménagères (sacs noirs) :**

- les sacs ne doivent pas dépasser les 50 litres ;
- l'accès au PAC se fera exclusivement avec un badge à partir de courant novembre ;
- les dépôts ne seront comptabilisés qu'à partir du 1er janvier 2026, pour une facturation à partir de 2027.

*Si besoin, les personnes concernées par ces changements peuvent contacter l'Agglomération pour connaître le mode de collecte de leur rue, obtenir la carte d'accès au PAC, échanger sur les difficultés rencontrées, etc. par mail à [accueilcollecte@sbaa.fr](mailto:accueilcollecte@sbaa.fr) ou par téléphone au 02 96 77 62 65.*

*> [Tout savoir sur la collecte des déchets sur le site de l'Agglomération.](#)*



**HÔTEL DE VILLE**

Place du Gén. de Gaulle CS 72365  
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1  
02 96 62 54 00  
Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h  
Sam : 9h-12h (formalités adm.)